



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès à la culture dans les territoires ruraux

Question écrite n° 33070

Texte de la question

Mme Barbara Bessot Ballot appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur le sujet des initiatives à développer en matière de promotion de la culture dans les territoires, et plus particulièrement en milieu rural. Le ministère de la culture compte parmi ses attributions fondatrices la démocratisation de l'accès à la culture partout et pour tous, ainsi que le développement des liens en matière de politique culturelle entre l'État et les collectivités territoriales. Cette dimension territoriale mérite une attention spécifique dans la perspective de la mise en œuvre d'une relance par et pour les territoires. De longue date, les territoires ont été dans le collimateur des politiques culturelles élaborées par l'État. Plus récemment, des initiatives telles que *#CultureChezNous* mettent en lumière la volonté gouvernementale de conjuguer équité des territoires et accès à la culture, mais soulèvent aussi des disparités géographiques. Le rapport nouvellement paru « Cinquante ans de pratiques culturelles en France » souligne des dynamiques encourageantes dans la réduction des inégalités territoriales - notamment dues à l'essor du numérique. Pour autant, alors que les territoires regorgent d'initiatives, les inégalités restent toujours fortement corrélées aux catégories sociales et au lieu d'habitation. Au vu la période d'instabilité que subissent les acteurs de la culture, il apparaît impératif de décupler les efforts pour garantir l'équité des territoires dans le cadre du plan de relance. Particulièrement éprouvé par la crise sanitaire et économique, alors que les effets à retardement du confinement se juxtaposent aux nouvelles contraintes sanitaires, le secteur culturel a fait l'objet d'une attention particulière de la part du Gouvernement et s'est vu consacrer des mesures économiques et sociales dédiées à son modèle économique et à la nature des emplois qui le composent, tels que l'intermittence du spectacle. Cet accompagnement précieux, ainsi que l'annonce d'un effort de 2 milliards d'euros au sein du plan de relance, sont à saluer. Néanmoins, sans attention précisément accordée à la culture en ruralité par le plan de relance, il serait dommageable de voir les inégalités territoriales préexistantes se cristalliser du fait notamment d'une capacité variable des acteurs à s'approprier les mesures déployées. En ce sens, une ventilation géographique des aides attribuées permettrait d'assurer une meilleure répartition des aides octroyées. Les territoires ruraux recèlent une part conséquente du patrimoine culturel français, qu'il soit matériel ou immatériel, architectural, historique, gastronomique. Pourtant, se profile le risque de voir se consolider - du fait de la crise sanitaire et économique - des « déserts culturels », une situation aggravée par l'écart de financement public observable entre les territoires. Pour illustration, les moyens culturels attribués au département de la Haute-Saône ont augmenté l'année dernière de 25 %, une évolution bienvenue. Pour autant, la comparaison des sommes allouées aux zones rurales par rapport aux milieux urbains laisse apparaître une différence flagrante : l'année précédant cette augmentation, la somme allouée par habitant de la Haute-Saône était de 8 euros, contre 68 euros par habitant pour son voisin citadin de Dijon. Une telle disparité n'est plus acceptable. Aussi, afin que la conjoncture actuelle ne se décline pas en un nouveau creusement des inégalités culturelles territoriales, et que les territoires - au sein desquels les acteurs culturels comme leur public sont bien d'ores et déjà présents - ne soient pas relégués au second plan, elle l'interroge sur les orientations spécifiques et les mesures à mettre en œuvre en matière de soutien à la culture dans les territoires ruraux.

Texte de la réponse

Les territoires ruraux sont des territoires prioritaires de l'action du ministère de culture, qui est pleinement mobilisé dans la mise en œuvre des mesures Culture de l'Agenda rural. Son action s'appuie sur un maillage culturel dense grâce à la présence d'équipements culturels de proximité et à la richesse de la vie associative locale. Sont implantés dans les territoires ruraux : 877 lieux de lecture publique (surface supérieure à 100m²), 290 cinémas, 280 lieux patrimoniaux et 11 lieux de création. Les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) interviennent en partenariat avec les collectivités territoriales dans le cadre de nombreuses conventions qui bénéficient aux habitants des territoires ruraux : 106 contrats territoire lecture ont été signés en 2019 avec des collectivités en zones rurales ; 56 % des conventions locales d'éducation artistique couvrent des territoires ruraux. Les DRAC mobilisent une part significative de leurs crédits en faveur des territoires ruraux, en particulier pour des projets culturels hors les murs et itinérants : En 2019, la dotation générale de décentralisation Bibliothèques a accompagné 48 projets départementaux pour un total d'un peu plus de 19 M€. En 2021, 2 M€ supplémentaires sont prévus pour les contrats territoire-lecture et les contrats départementaux lecture itinérance (CDLI). En 2019, 18,6 M€ ont été consacrés à des actions culturelles en milieu rural, dont 11,4 M€ pour l'éducation artistique et culturelle. Dans le cadre de l'opération « Été culturel 2020 », les DRAC ont consacré 1,4 M€ pour soutenir 237 projets dans les territoires ruraux. Le ministère mobilise ses opérateurs, ses programmes et ses dispositifs nationaux en faveur des territoires ruraux. Au titre de la mobilisation des opérateurs pour la mise en œuvre d'actions en milieu rural, on peut citer notamment : la participation des Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) aux Ateliers hors les murs dans les Parcs naturels régionaux (PNR) : depuis 2018, 5 ENSA (Paris Val de Seine, Paris La Villette, Versailles, Grenoble et Toulouse) ont participé à 10 Ateliers hors les murs dans 13 PNR. Ce programme sera élargi aux programmes « Petites villes demain » ; le Centre Pompidou, le Centre national des arts plastiques et les Fonds régionaux d'art contemporain, partenaires du musée mobile MUMO, qui irrigue les territoires ruraux ; les Ateliers Médicis qui déploient chaque année, depuis 2016, plus d'une centaine de résidences d'artistes en milieu rural dans le cadre du programme « Création en cours » ; la Philharmonie, qui entend déployer son dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale "Demos" en zones rurales en 2021 ; l'École nationale supérieure des arts décoratifs, qui a un projet de post-diplôme « Design en monde rural », en Dordogne. Dans le cadre du Plan Bibliothèques, 50 projets d'extension d'horaires d'ouverture ont été soutenus dans les zones de revitalisation rurale. Dans le cadre du Plan Théâtres, 4,8 M€ sont consacrés aux actions en faveur des publics des territoires prioritaires, notamment ruraux, en 2020 : plus d'1 M€ pour les 18 scènes conventionnées d'intérêt national « Art en territoire » qui développent une programmation régulière hors les murs ou en itinérance et la mise en place de résidences de création au plus près des lieux de vie des populations ; 1,6 M€ pour la diffusion en itinérance des 24 centres dramatiques nationaux et des 34 scènes nationales ; 2,2 M€ pour des résidences dans les lieux labellisés et non labellisés. 61 Micro-Folies sont créées en milieu rural en 2020, ce qui représente 24 % des 256 Micro-Folies engagées et correspond à l'équilibre de la mesure (103), puisque l'objectif est 200 Micro-Folies en milieu rural sur le déploiement global de 1 000 Micro-Folies sur le territoire. Parmi les 77 Micro Folies ouvertes, 10 le sont en milieu rural. Enfin, le ministère de la culture est partenaire du programme « Petites Villes de demain », qui prévoit des mesures en faveur du patrimoine non classé, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine, ainsi que l'implantation de Micro-Folies dans les villes du programme. Dans les prochains mois, les territoires ruraux bénéficieront des actions mises en œuvre par le ministère de la culture, notamment dans le cadre du plan de relance. Elles porteront sur : le soutien aux acteurs culturels fortement touchés par la crise sanitaire ; le développement de l'offre culturelle en ligne avec l'enrichissement de la plateforme Culture chez nous ; la création d'une nouvelle délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, à compter du 1er janvier 2021, qui permettra un renforcement de la prise en compte des territoires dans sa politique, le délégué général étant par ailleurs désigné comme « référent ruralités » ; la mise en œuvre du label « Capitale française de la culture » qui contribuera à la relance de la vie culturelle dans les territoires, à la fois pour la ville ou le groupement de villes lauréates, mais aussi pour toutes les collectivités candidates au label qui, par leur démarche, s'inscrivent dans une dynamique de projet structurant pour leur territoire.

Données clés

Auteur : [Mme Barbara Bessot Ballot](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33070

Rubrique : Culture

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 octobre 2020](#), page 7164

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2021](#), page 89